



Commune
de MERTERT



ATTESTATION DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Conformément à l'article 109.3 du règlement communal sur les bâtisses modifié et approuvé par le Conseil Communal de Mertert en date du 21 octobre 2003, il est attesté par la présente que

OLOS FUND S.C.A.
M. Stéphane DEBY
1, rue de Peternelchen
L-2370 HOWALD

a reçu en date du 27 septembre 2017 l'autorisation de bâtir no. 2017/084 pour:

la construction d'une maison d'habitation à deux logements à l'adresse 13 rue Jean-Pierre Beckius à L-6671 Mertert sur la parcelle inscrite au cadastre de la Commune de Mertert, section C de Mertert, sous le numéro 1297/8629 (Lot 3 du PAP dit "Lamesch-Schritz" à Mertert).

Les plans et conditions d'autorisation peuvent être consultés dans les bureaux du service technique communal pour autant qu'ils portent sur l'implantation et les dimensions de la construction.

Il est porté à la connaissance de toute personne à toutes fins utiles, qu'elle dispose d'un délai de trois mois, sous peine de forclusion, à partir de la publication de la présente, pour introduire, par le ministère d'un avocat à la Cour, un recours en annulation devant le Tribunal administratif contre cette autorisation.

Wasserbillig, le 15/11/2017

Pour le Bourgmestre,

Romain KOSTER, Ing. dipl.
Chef du service technique



remis/déposé par porteur ou voie postale aux propriétaires des parcelles attenantes no. 1612/7868 et 1615/6915.

Cette attestation doit être affichée au chantier jusqu'à clôture des travaux de gros-œuvre